

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille cinq, le vingt six septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la chapelle à Lagamas, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. AGUILAR Guy-Charles - M. ASTIE Michel – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert – M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Madame Michèle Fournel est désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**Adoption du procès verbal du 12 septembre 2005**

*Adoption à l'unanimité*

**Contractualisation :**

**01 - Département de l'Hérault : approbation du contrat de projet 2005-2006 – Accord cadre et programmation d'actions 2005**

Le Conseil communautaire approuve le contrat départemental de projet 2005-2006 avec le Département de l'Hérault l'accord-cadre pluriannuel et d'autre part la programmation d'actions 2005 à intervenir entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil approuve la participation de Département à hauteur de 840 000€ pour la programmation d'action 2005, sur un montant global de dépenses de 5 374 441€ et autorise le Président à signer ce contrat de projet au nom de la Communauté de communes

*Adoption à l'unanimité*

**Développement économique :**

**02 – Parc d'activité « Domaine de Trois Fontaines » : commercialisation de lots**

Le Conseil communautaire décide de modifier la délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005 concernant l'attribution des lots Terral et Poujol sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines"

Le Conseil autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 4 (2264 m<sup>2</sup> environ) à l'entreprise Poujol sur la base de 28 € HT/m<sup>2</sup> et l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 6 (5 566 m<sup>2</sup> environ) à l'entreprise Terral sur la base de 25 € HT/m<sup>2</sup>.

*Adoption à l'unanimité*

### **03 – Adoption des statuts de la Maison de l'emploi « cœur d'Hérault »**

Le Conseil communautaire décide de ne pas se prononcer dans l'attente de clarifications et notamment sur la participation financière du département.

*Adoption à l'unanimité*

Fait à Gignac le

Le Président,  
Louis VILLARET

*Affiché le :*

*Retiré de l'affichage le*